ART. 6 QUATER N° 1136

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N º 1136

présenté par Mme Rilhac, M. Sorre, Mme Racon-Bouzon, Mme Charrière, Mme Bergé, Mme Provendier et M. Testé

à l'amendement n° 902 de Mme Charvier

ARTICLE 6 QUATER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.